

Présentation de la gestion de la problématique requin

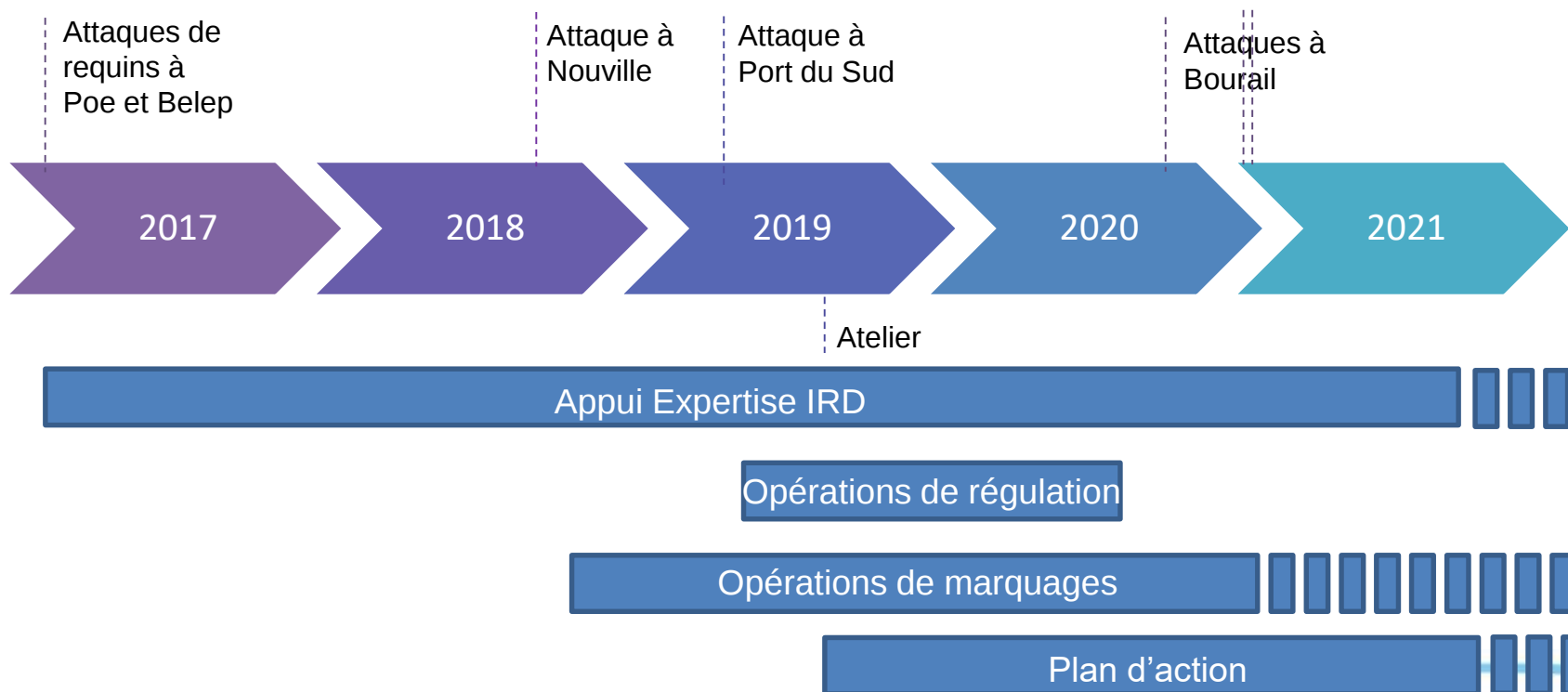
Lundi 25 janvier 2021

17h30 – Auditorium PS



Plan d'actions visant à réduire le risque requin

Historique « requin »



8 ORIENTATIONS DE GESTION

	Thématique
I	Amélioration des connaissances sur l'écologie du requin
II	Garantir la sécurité civile
III	Améliorer les pratiques de la filière pêche
IV	Obtenir une meilleure qualité des eaux côtières
V	Prévention et protection
VI	Règlementation / Contrôle / Sanction
VII	Sensibilisation et information de l'ensemble des acteurs
VIII	Gouvernance



Une gouvernance partagée



Activités humaines et présence de requins autour de Nouméa

Connaissances générales



Fiche « requin bouledogue et requin tigre »



Le requin bouledogue

Carcharhinus leucas



Taille max : 3,40 m ; vit plus de 30 ans

Toutes les eaux tropicales et subtropicales

Semi-pélagique (0-150 m) ; souvent en eaux côtières et turbides

Capable de remonter très loin dans les rivières

Jusqu'à une douzaine de petits / portée (10 mois de gestation)

Alimentation très variée

tortues, autres requins, poissons d'eau de mer et d'eau douce, mammifères, oiseaux, calmars

Le requin tigre

Galeocerdo cuvier



Taille max : 7,4 m/3,1 tonnes ; vit plus de 20 ans

Toutes les eaux tropicales et subtropicales

Pélagique (0-350 m) ; esp. océanique et côtière

Souvent autour des îles, dans les lagons, les estuaires et en eaux troubles

30 à 40 petits / portée (12 mois de gestation)

Alimentation très variée

tortues, autres requins, poissons, mammifères (cétacés ; dugong ; phoques ; chats ; chiens ; chèvres), oiseaux, calmars, crustacés, méduses, plastiques, pneus...

Activités humaines et présence de requins autour de Nouméa



I. Amélioration des connaissances sur l'écologie du requin



Réseau d'hydrophones

44 Hydrophones

Enregistrement

Relève nécessaire (semestrielle)

Marques acoustiques

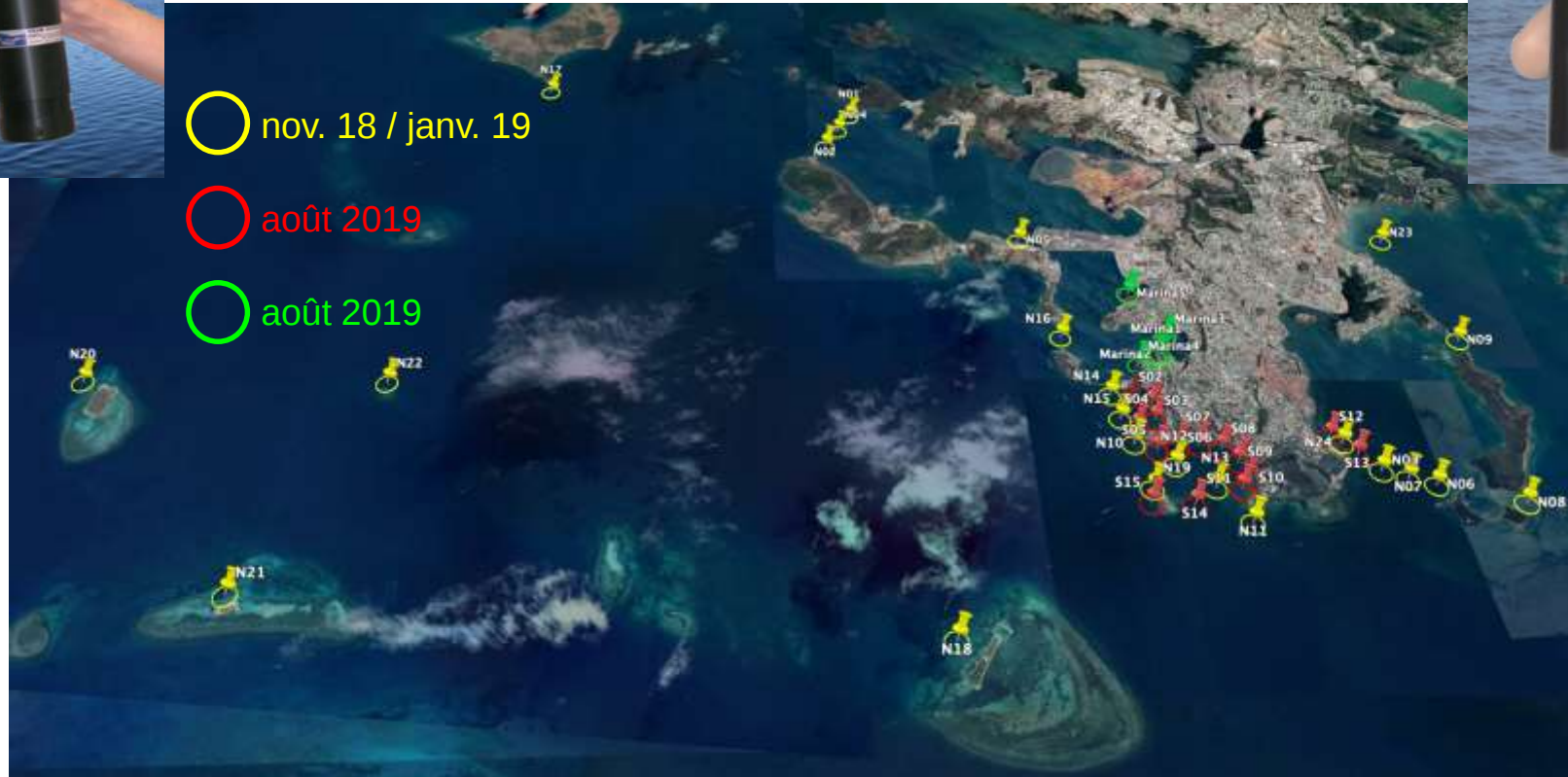
1 émission / min

Durée de vie : 10 ans

○ nov. 18 / janv. 19

○ août 2019

○ août 2019



Réseau d'hydrophones



21

Requins équipés

18 *bouledogue*
1 *citron*
2 *tigre*

Relève du
réseau
16-24/nov.

Période
d'information

24 mois

19 mois

Nombre de détections

Date	Site de capture	Espèce	sexe	Longueur totale (m)	Numéro d'émetteur	Site de relâché	Nb de détections ds le réseau
27-nov.-18	Port Moselle	Requin bouledogue	F	2,55	8806	Déplacé	6419
28-nov.-18	Grande Rade	Requin bouledogue	F	2,71	8808	Déplacé	28637
29-nov.-18	Grande Rade	Requin bouledogue	F	2,82	8812	Déplacé	52870
30-nov.-18	Grande Rade	Requin bouledogue	F	2,94	8810	Déplacé	0
6-mars-19	Baie Ste Marie	Requin citron	F	2,63	8805	Non-déplacé	70467
8-mars-19	Grande Rade	Requin bouledogue	F	3,12	8809	Déplacé	104150
5-nov.-19	Grande Rade	Requin bouledogue	F	2,75	8813	Non-déplacé	9755
6-nov.-19	Grande Rade	Requin bouledogue	F	2,94	8814	Non-déplacé	23888
10-déc.-19	Grande Rade	Requin bouledogue	F	2,75	8807	Non-déplacé	328
21-janv.-20	Grande Rade	Requin bouledogue	F	3,05	8815	Non-déplacé	31772
7-juil.-20	Grande Rade	Requin bouledogue	F	2,79	8811	Non-déplacé	24230
15-sept.-20	Côte blanche	Requin bouledogue	M	2,37	8819	Déplacé à proximité	0
15-oct-20	Grande Rade	Requin bouledogue	F	2,85	8824	Non-déplacé	2535
	Grande Rade	Requin bouledogue	F	3,06	8821	Non-déplacé	1232
	Grande Rade	Requin bouledogue	F	3,02	8818	Non-déplacé	794
	Grande Rade	Requin bouledogue	F	2,94	8822	Non-déplacé	1519
	Grande Rade	Requin bouledogue	F	3,02	8825	Non-déplacé	1336
	Grande Rade	Requin bouledogue	M	2,71	8823	Non-déplacé	2520
19-nov.-20	Côte blanche	Requin bouledogue	M	2,30	8817	Déplacé à proximité	S/O
	Côte blanche	Requin tigre	F	2,99	8820	Déplacé à proximité	S/O
	Côte blanche	Requin tigre	F	2,05	8816	Déplacé à proximité	S/O

Plus **35 509** (**≈10%**) enregistrements :

- Serpents (UNC)
- Requins nourrice (AdL)
- Autres !

362 452

Réseau d'hydrophones et détections

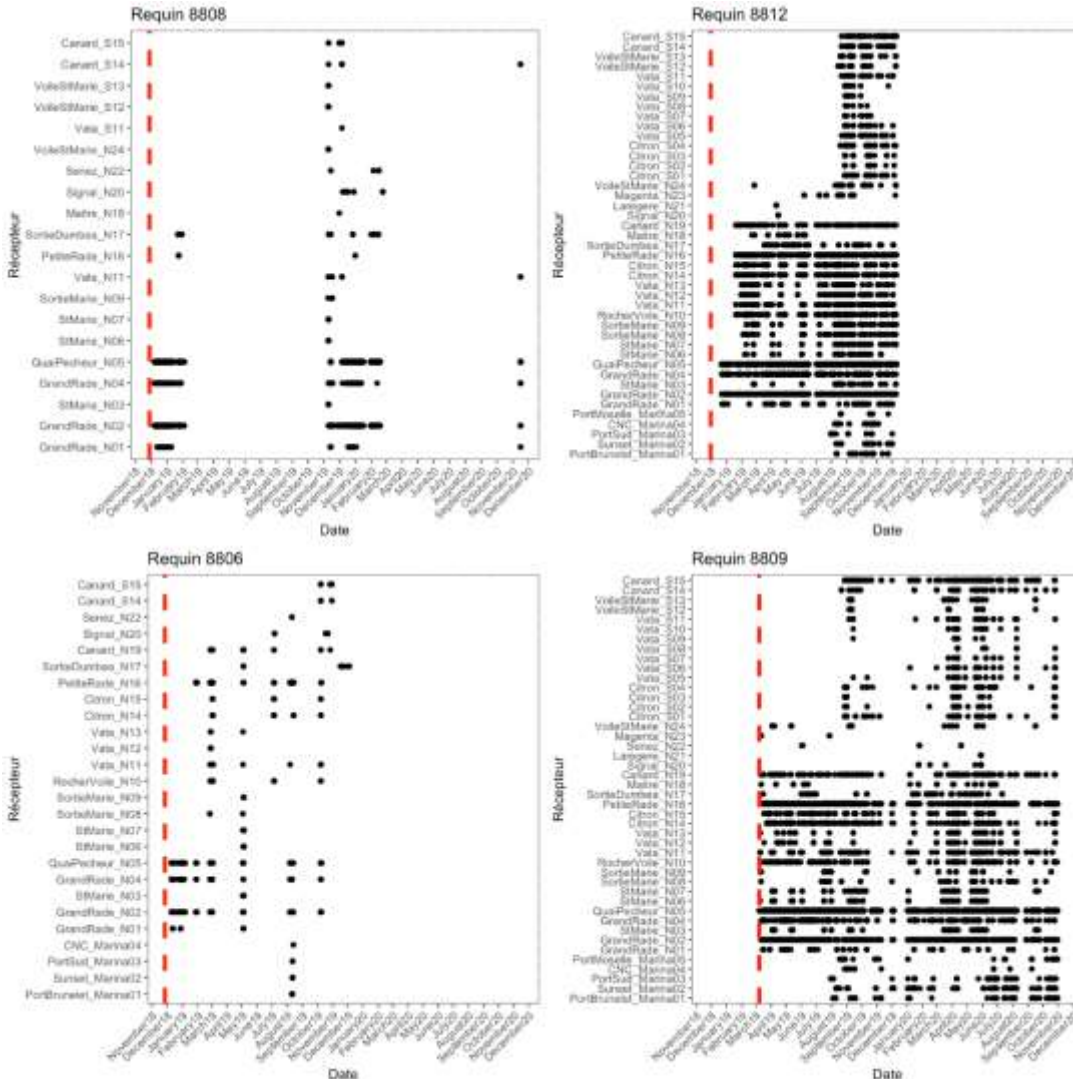


Pte Bovis	2004
Î. Maître	218
Î. Signal	440
Î. Larégnère	68

Nombre de détections validées **339 065**

Déplacements enregistrés

Des différences individuelles de comportement



Le **8808** semble revenir tous les ans en novembre pour disparaître du réseau en mars/avril.

Le **8812** et le **8809** fréquentent assidûment toutes les stations. Disparition du **8812** en décembre 2019 (mort ou départ de la zone).

Le **8806** est présent dans le réseau tous les 3 mois et seulement sur certaines stations puis il disparaît.

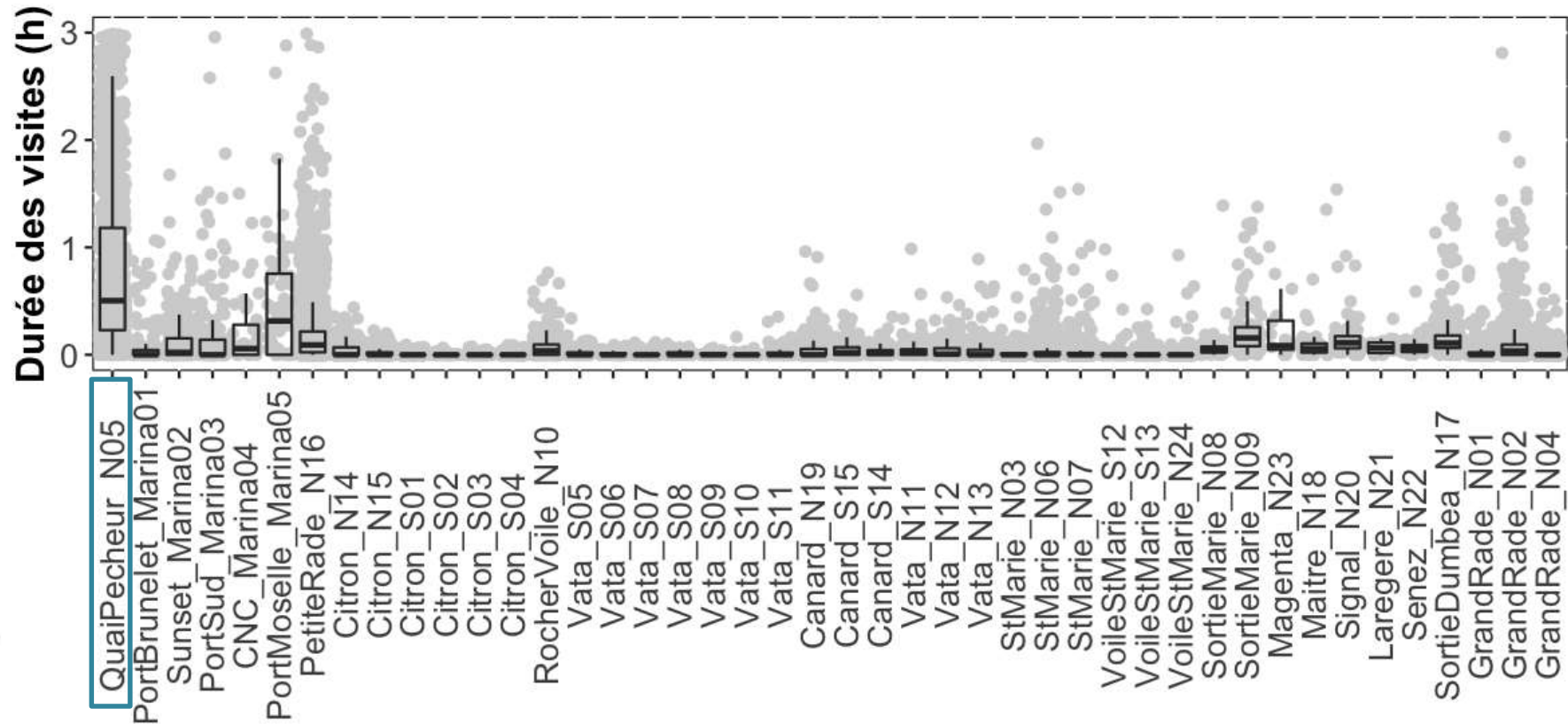
Déplacements enregistrés

Durée des détections

Tendances :

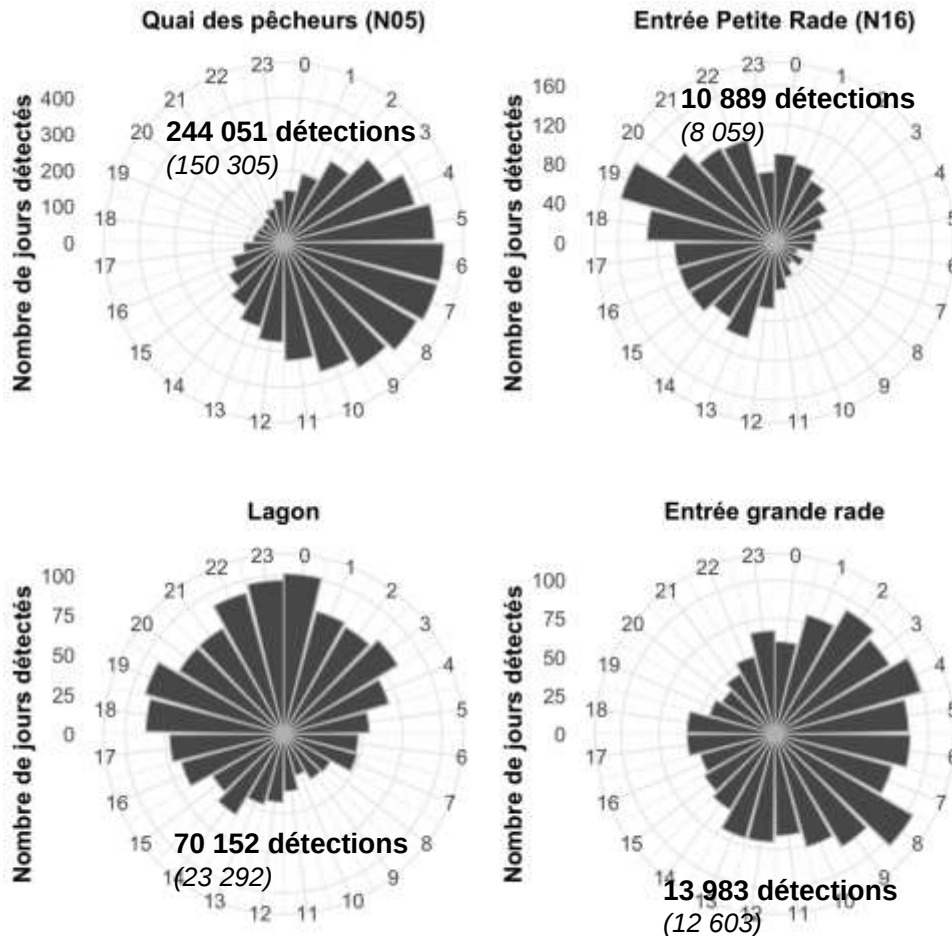
Quai des palangriers et petite rade : deux zones de séjour (jusqu'à 50 h)

Les autres sites : plutôt des zones de passage



Déplacements enregistrés

« Circuit » type



Tendances :

- fin de nuit à matinée au quai des palangriers
- petite rade le reste de la journée
- autour de la presqu'île la nuit
- retour Grande rade en milieu de nuit



Consolidation
/p juil. 2020
Mais ↘ de
l'attraction au
Quai des
pêcheurs

Déplacements enregistrés

Les marinas

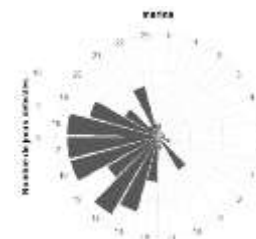
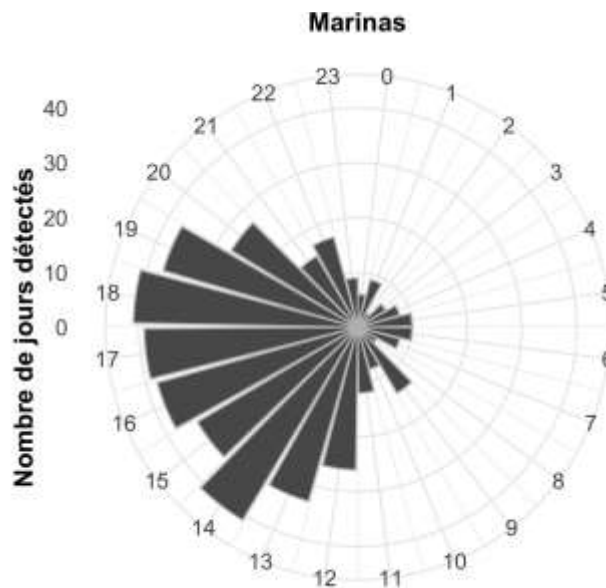
5 Requins détectés

- Port Brunelet : **188** (76)
- Sunset Marina : **825** (183)
- Port du Sud : **560** (44)
- CNC : **243** (74)
- Moselle : **501** (43)

Tendances :

Zones de passage
lorsqu'ils circulent Petite
Rade en journée

Consolidation /^p juil. 2020

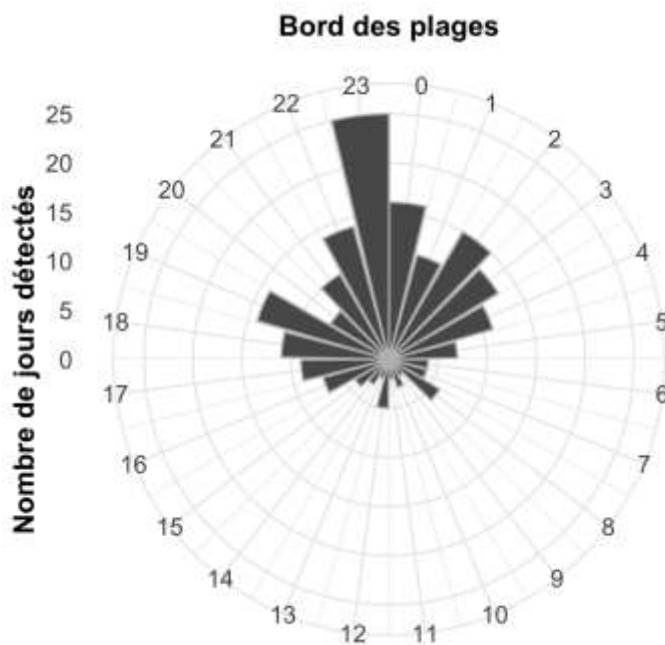


Déplacements enregistrés

Baie des Citrons et Anse Vata (bord de plage)

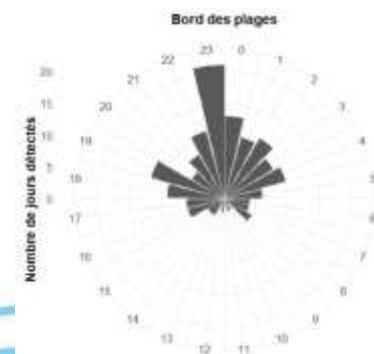


11 412 détections (1692)
15 Requins



Tendances :
Principalement de nuit

Consolidation /^p juil. 2020

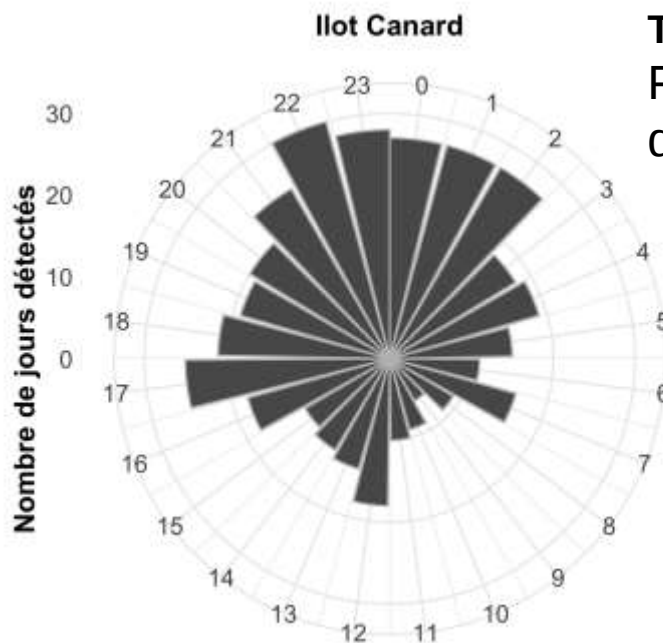


Déplacements enregistrés

Ilot Canard

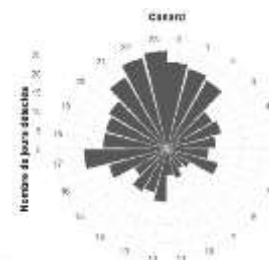
13 Requins détectés

- S14 : **771 détections** (238)
- S15 : **988** (563)
- N19 : **1647** (837)



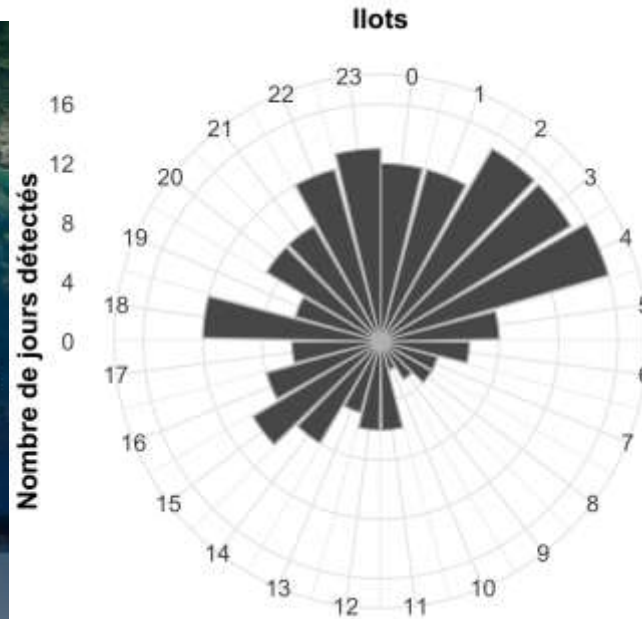
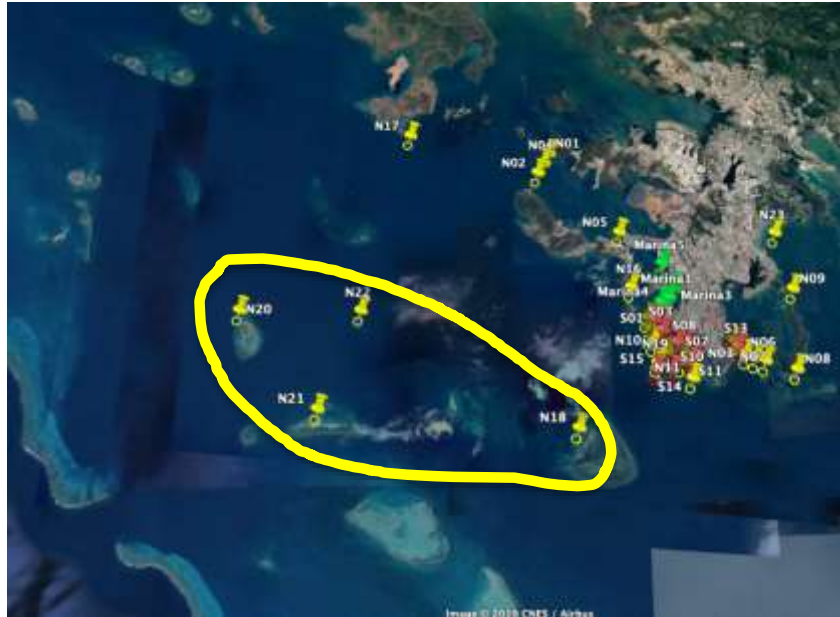
Tendances :
Présence plutôt en fin de soirée

Consolidation /^p juil. 2020



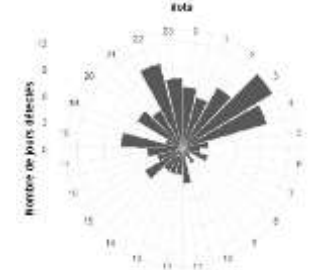
Déplacements enregistrés

Ilots Maître – Larégnère – Signal – Récif Senez



Tendances :
Plutôt la nuit

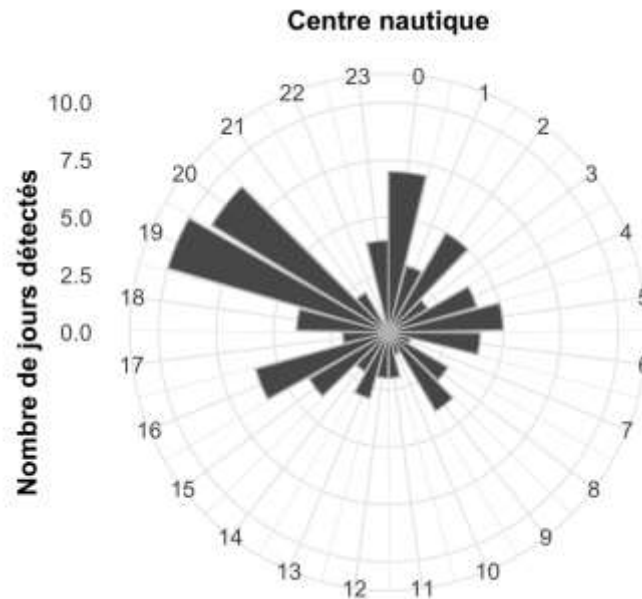
Renforcement
période 22h/04h
/p juil. 2020



- Maître :
8 Requins détectés
218 détections (147)
- Senez :
8 requins détectés
315 détections (114)
- Signal :
11 Requins détectés
440 détections (218)
- Larégnère :
6 Requins détectés
68 détections (28)

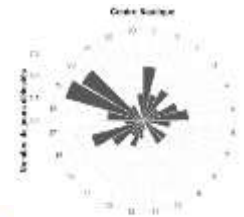
Déplacements enregistrés

Centre nautique / pointe Cluzel



Tendances :
Peu de détections
Début de soirée et
nuit

Faible augmentation et
consolidation /^p juil. 2020

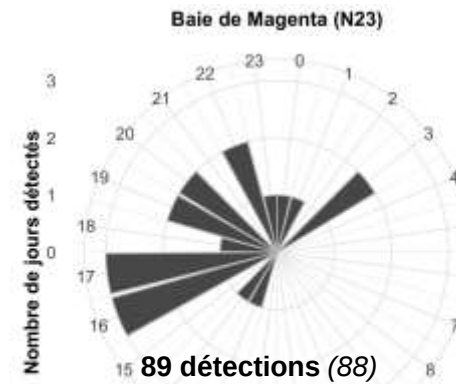
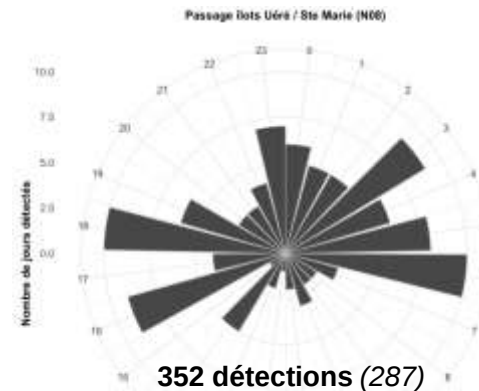
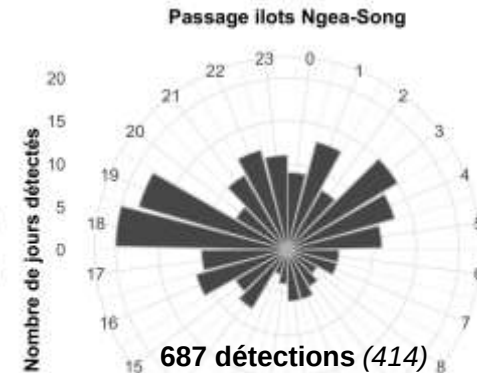
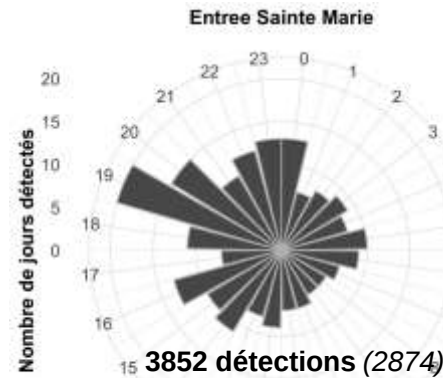


8 Requins détectés

- S12 : **277 détections** (252)
- N24 : **508** (453)
- S13 : **542** (386)

Déplacements enregistrés

Sainte Marie à Magenta



Tendances :
Déplacements
plutôt fin
d'après-midi
et de nuit

Très peu de
détections en +
en 6 mois

Activités humaines et présence de requins autour de Nouméa



II. Garantir la sécurité civile

Gestion de la population de requins bouledogue

Mise en place et diffusion de procédures de "signalement" et "d'attaque" requin

Plan de gestion

Surveillance des zones balnéaires et signalisation du "risque requin"

Opérations de captures

Port Autonome

- Régulation + Marquage : 13 opérations (juin 2019 à juillet 2020)
- Marquage uniquement : 1 opération

Au large de la Côte Blanche

- Régulation : 1 opération (18 juin 2020)
- Marquage : 2 opérations (15 septembre + 19 novembre 2020)

➔ à noter diversité d'espèces capturées et relâchées

(9) Gris à haute nageoire *C. plumbeus*

(3) Gris de récif *C. amblyrhynchos*

(3) Citron *N. acutidens*

Depuis juillet 2020

- Suspension des opérations de régulation
- 3 opérations de marquage
 - 2 requins tigre (C.B.)
 - 8 requins bouledogue (6 P.A. + 2 C.B.)

Mise en place de procédures de "signalement" et "d'attaque" requin

Signal requin

**Contacter le
MRCC (Appeler le 16)
Pompier (Appeler le 18)**
(Lieu / espèce / enjeux)

**Zones nautiques à
enjeux**

**Zones éloignées de
toutes activités / îlots**

Principe de PRÉCAUTION

- Levée de doute
- Évacuation du plan d'eau et interdiction temporaire



Information VHF 16



**BAIGNADE
INTERDITE**

Procédure de « signalement requin »

Ce qui évolue:

Zone d'intervention

Intervenant

Dispositif d'engagement

Durée



Mise en place et diffusion de procédures de "signalement" et "d'attaque" requin

Si pendant la levée de doute, l'animal est non revu ou espèce inoffensive :

→ Alerte déclinée

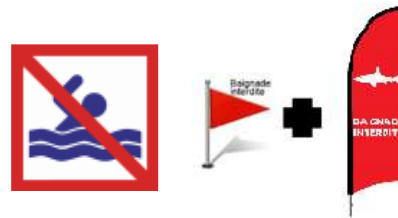
Réouverture plage mais la baignade reste déconseillée



Si dans les 2h, l'animal est revu et requin bouledogue/tigre :

→ Alerte confirmée

Arrêté interdiction baignade jusqu'à nouvel ordre



Rédiger et valider un plan de gestion



Surveillance des zones balnéaires et signalisation du "risque requin"

- Signalétique de prévention et de bons comportements installés aux mises à l'eau et sur les plages de Nouméa

- Partenariat avec un réseau de sentinelles



- Levée de doute par drone en cas de signalement requins



Contacts

RÉFÉRENTS REQUIN



Yvan RAFFIN

27 06 90
yvan.raffin@gouv.nc



Emmanuel COUTURES

20 34 50
emmanuel.coutures@province-sud.nc



Tatiana TCHONG-FAT

23 22 43
tatiana.tchongfat@ville-noumea.nc



DOLÉANCES INSTITUTIONNELLES

(Réponse/suivi des doléances)



Police municipale N° 25.06.00 / dpm.doleances@ville-noumea.nc
(24H / 7J)

- Infraction
- Mauvais comportement
- ...

RÉSEAU SENTINELLES

(Partenariat d'informations)



Littoral N° 23.22.43 / tatiana.tchongfat@ville-noumea.nc
(Semaine ouvrée / 7h15 - 15h30)

- Rejet de déchets au bord de mer (déchets de poisson, tout venant, ...)
- Pollution au bord de mer
- ...

Activités humaines et présence de requins autour de Nouméa



III. Améliorer les pratiques de la filière pêche

Évaluer les procédures de la filière pêche au PANC

Valorisation des déchets de la filière pêche

IV. Améliorer la qualité des eaux côtières

Gestion des déchets solides dans les zones portuaires, mises à l'eau, marinas du Grand Nouméa

Développement des dispositifs de gestion des eaux grises et noires

Raccordement des habitations au réseau d'assainissement public

La filière pêche

- Diagnostic rejets d'eaux souillées dans le Port :
 - Diagnostic réseau d'assainissement au quai des palangriers et raccordement à la STEP le cas échéant (diagnostic réalisé ; premiers travaux réalisés ou programmés)
- Valorisation des déchets de poissons :
 - Soutien PS à la filière : valorisation des déchets de pêche de l'ADECAL ; société XENYE qui cible 100 tonnes de déchets de pêches gérés pour faire des biostimulants agricoles ;
 - Réflexions sur la mise en place d'équipements de gestion et récupération des déchets de pêches (table de découpe, poubelles, ...) au niveau des wharfs et marinas ;



Gestion des déchets solides dans les zones portuaires, mises à l'eau, marinas du Grand Nouméa

- Installation de dispositifs dédiés à la récupération des macro-déchets en sortie d'exutoire ou sur le plan d'eau ; pose de 3 nouveaux filets prévus en 2021



- Privilégiez l'utilisation des sanitaires plutôt que la vie à bord pour éviter le rejet d'eaux usées
- Éviter les épaves de bateaux en proximité du site
- Mise en place d'un règlement intérieur dans les structures portuaires et marina
- Obtenir des labels de qualité pour les ports et Marina (*i.e.* pavillon bleu)

Améliorer les dispositifs de gestion des eaux grises et noires

- Mise en place de nouveaux systèmes de pompage des eaux grises et noires dans les ports et marinas prévue au 1^{er} trimestre 2021



- Réaliser un état des lieux de la réglementation et des dispositifs existants pour identifier les politiques publiques nécessaires à la gestion des eaux grises et noires des bateaux en NC et perspectives pour une évolution de la gestion de la thématique

Activités humaines et présence de requins autour de Nouméa



IV. Prévention et protection

Convention de partenariat avec le CSR Réunion

Développer l'usage de matériel de sécurisation

Convention de partenariat avec le CSR Réunion

Partenariat en cours

Province Sud – Ville de Nouméa – Centre Sécurité Requin de La Réunion

- NC : site d'expérimentation de moyens de protection ;
- Échanges d'expériences ;
- Intégration dans réseau recherche/gestion international sur cette problématique.

Activités humaines et présence de requins autour de Nouméa



V. Règlementation / Contrôle / Sanction

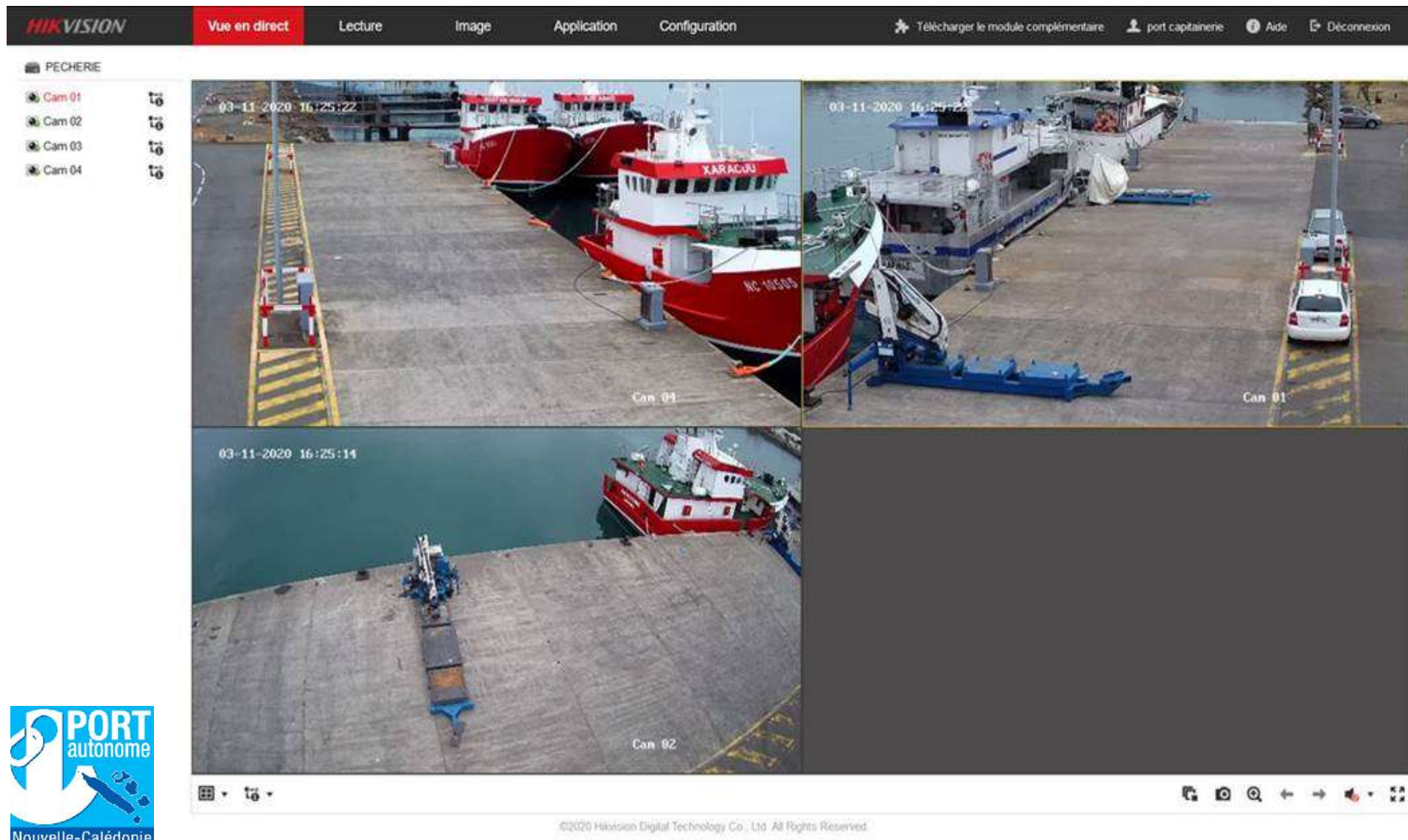
Mise en place d'un réseau de surveillance sur le quai des pêcheurs

Renforcer la réglementation et les moyens de contrôle et de sanction

Améliorer la gestion du mouillage forain

Redéfinir les zones d'usages nautiques

Mise en place d'un réseau de surveillance sur le quai des pêcheurs



Renforcer la réglementation et les moyens de contrôle et de sanctions

Intégrer ou consolider les réglementations sur la problématique requin y compris le volet répression (montant des sanctions)

Nourrissage / pêche / qualité des eaux

- code de l'environnement ;
- règlement intérieur PANC ;
- réglementation affaires maritimes ;
- arrêtés municipaux.

Réglementation provinciale



Extension de l'interdiction du nourrissage intentionnel des requin *shark-feeding*

art. 240-3 II-4 du code de l'environnement :

- tout comportement volontaire susceptible de perturber les requins dans leur milieu naturel, notamment toute activité basée sur l'observation des requins préalablement attirés par l'homme par le biais de nourriture, communément appelée « *shark feeding* » ;
- *toute action tendant à les familiariser à la présence humaine ou à les sédentariser en leur offrant quelque nourriture que ce soit, notamment des déchets de poisson ou des restes de repas dans un rayon de cinq cents mètres autour des îles et îlots ou à moins de cinq cents mètres du littoral.*

Infraction passible d'une amende de près de 90 000 francs (Art. 240-9).

Texte applicable par policiers municipaux



Réglementation municipale (Nouméa)

Arrêté municipal n° 2020/2712 du 5 octobre 2020

→ **Portant réglementation de la police de la baignade et des activités nautiques dans la bande littorale des 300 mètres bordant la commune de Nouméa**

- *Rejet de déchets en mer / nourrissage*
- *Pêche*
- *Eaux grises et noires*
- *Mouillage*

Interdiction de rejets de déchets organiques/nettoyage/nourrissage des poissons

Arrêté de la Ville de Nouméa n°2020/2712 du 5 octobre 2020 → 300m

Code de l'environnement - Art 240-3 II-4, Art 240-9 → 500m



Interdiction de pêche (toutes formes)

Arrêté de la Ville de Nouméa n°2020/2712 du 5 octobre 2020



Localisation des 10 panneaux relatifs à l'interdiction de pêche (ainsi que rejets de déchets organiques/nettoyage/nourrissage des poissons)



Patrouilles coordonnées PS-VdN Policiers municipaux - gardes nature

- **SENSIBILISER** sur les règles (arrêté VDN et code envir. PS)
- **FAIRE CONNAITRE LES NOUVELLES REGLEMENTATIONS APPLICABLES & LEURS ENJEUX** (risque d'attirer des requins)
- **FAIRE EVOLUER LES USAGES À RISQUE**

Messages de
proximité lors des
interventions :

-  Ne pas les nourrir, sous quelque forme que ce soit
-  Ne jamais garder sa pêche à la ceinture
-  Conserver ses déchets organiques à son bord
-  Ne pas gratter les poissons dans l'eau
-  Ne pas se baigner dans les eaux troubles après de fortes pluies et à proximité des embouchures
-  Ne pas se baigner dans les marinas des ports
-  Éviter de nager à l'aube ou au crépuscule
-  Si vous croisez un requin, restez calme

Réduire et organiser le mouillage forain

Établir un partenariat avec les marinas pour dépôts des déchets à quai, surveillance ...

Augmentation du nombre de places à quai et de mouillages organisés

Définir les zones autorisées au mouillage forain organisé, structuré, encadré et formalisé

Mettre en place une surveillance

Activités humaines et présence de requins autour de Nouméa



VI. Sensibilisation et information de l'ensemble des acteurs

Développement d'actions de sensibilisation

Communication, information, sensibilisation des usagers et plaisanciers

Rappel de principes de vigilance

Sensibilisation et information de l'ensemble des acteurs



Dispositif risque requin

SAÏTÈ ET SOCIAL TOURISME ET LOISIRS

Devant la présence répétée de squales dans les zones de baignade et à l'approche des vacances scolaires, la province Sud a renforcé son dispositif risque requin et encourage chacun à adopter les bons réflexes.



www.province-sud.nc



Sensibilisation et information de l'ensemble des acteurs



REQUINS : PRINCIPE DE PRÉCAUTION

Je ne vide pas mon poisson aux abords du littoral. Cela perturbe la faune sauvage et c'est potentiellement dangereux pour les pratiquants d'activités nautiques. Vous risquez des sanctions.

RISQUE REQUIN

Les pratiquants ainsi que les organisateurs de manifestations nautiques sont invités à intégrer le risque « requin », en respectant des mesures préventives simples.

En raison du risque lié à la présence de requins, la pratique des activités nautiques, présentant un risque de chute à la mer, en « Petite Rade » et « Grande Rade » du Port autonome de la Nouvelle-Calédonie est déconseillée.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- Respectez les interdictions de baignade et des activités subaquatiques
- Évitez les eaux troubles, après de fortes pluies, près des émissaires et à proximité des embouchures de rivière
- Ne pratiquez pas à l'aube ou au crépuscule, ainsi que de nuit (pour rappel : les activités nautiques telles que le dériveur ou catamaran de sport, la planche à voile, le « stand up paddle », le va'a, le kitesurf, etc., sont interdites de nuit)
- Ne vous baignez pas ou ne pratiquez pas des activités nautiques seul
- Ne générez pas de situations à risque en gardant ses prises (poissons) à proximité directe
- Évitez de faire du bruit en vous immergeant (saut dans l'eau)
- Ne rejetez pas de déchets à la mer

POUR LES ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS NAUTIQUES

- Respectez les recommandations générales
- Informez les participants sur la conduite à tenir en cas de présence d'un requin
- Dans la mesure du possible, effectuez une ronde sur le parcours de la manifestation avant son début
- Si cela s'avère nécessaire, intégrez des moyens de sécurité supplémentaires dédiés à la prévention du risque « requin »
- Lors d'une manifestation présentant un risque de chute à la mer pour les concurrents ou participants, les épreuves doivent se terminer au minimum 1 heure avant le coucher du soleil

En cas de présence avérée d'un requin sur une zone utilisée pour des activités nautiques, informez le MRCC Nouméa (VHF canal 16 – téléphone : 16) ou les services de la mairie de Nouméa (pompiers, police municipale) dans la bande littorale des 300 mètres. »

RESPECTER LES INTERDICTIONS



Baignade et activités nautiques interdites, présence de requin

Principes généraux

Pas d'activités balnéaires dans le Port (Grande et Petite Rades)

Évitez les activités à risques (surf, baignade/natation, planche/kite, va'a...) :

- À l'aube, au crépuscule, la nuit
- Les jours et lendemain de fortes pluies ou en eaux très troubles



Ne jetez plus vos restes de repas au mouillage, notamment en petite rade, près des zones de baignades et dans les aires marines protégées (Maître, Larégnère, Goéland, Signal, Amédée, Bailly, Casy...)

Pêcheurs, jetez vos déchets de poisson au large, loin des zones de baignade.

Chasseurs sous-marins, apnéistes et plongeurs autonomes :

- Pas de mise à l'eau bruyante pouvant provoquer une attaque réflexe par un requin en maraude
- Ne plongez pas seuls

Promouvez la gestion des eaux noires à quai plutôt que rejetées directement en mer

Encadrants d'activités sportives en mer :

- Privilégiez des activités quand le soleil est haut dans le ciel
- Évitez les fins de journée
- Restez vigilants particulièrement lorsque les eaux sont troubles / après de fortes pluies
- Informer les participants sur la conduite à tenir en cas de présence d'un requin
- Dans la mesure du possible, effectuer une ronde sur le parcours de la manifestation avant son début
- Lors de régates/courses près des côtes, doublez la surveillance sur le plan d'eau et soyez rapidement présent lors d'un dessalage et/ou deux personnes minimum présentes à bord des bateaux de sécurité pour favoriser la rapidité d'intervention
- Près des côtes, doublez la surveillance et soyez rapidement présent lors d'un dessalage

En cas de signalement, appeler le 16

Activités humaines et présence de requins autour de Nouméa

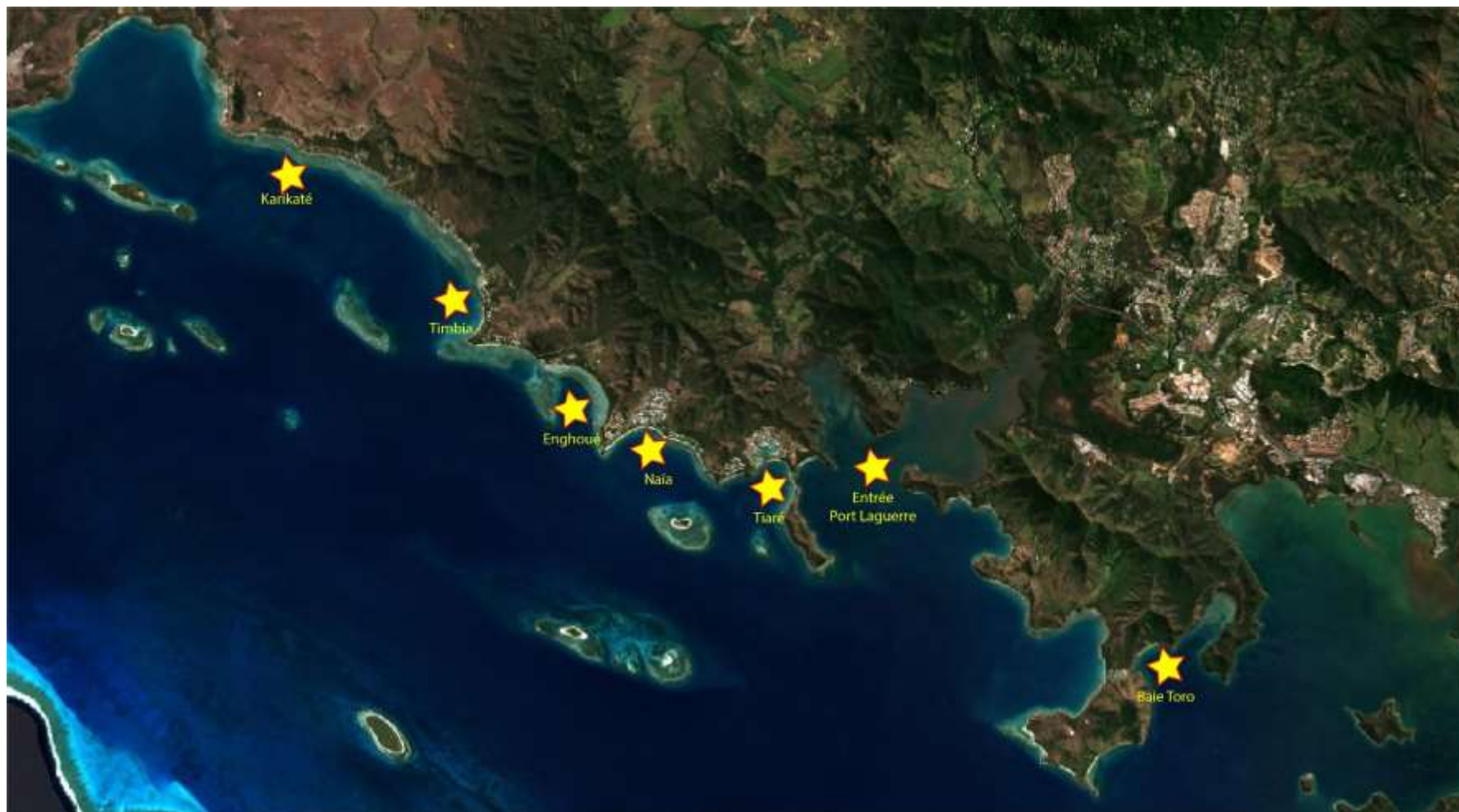


Extension du réseau de partenaires

Zones d'usages d'importance – commune de Dumbéa



Zones d'usages d'importance – commune de Païta



Merci